

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement ci-dessous mentionné :

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, que :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, le conseil de la Ville de Macamic a adopté le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles ;
2. Le projet de règlement No 23-346 concerne le territoire de la Ville de Macamic et peut être consultée au bureau de la Ville de Macamic ou en ligne à l'adresse suivante : www.villemacamic.qc.ca;
3. L'objectif est de régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Macamic, à l'égard des catégories de bâtiments qui y sont identifiées et de prévoir, notamment, la procédure applicable pour le dépôt et le traitement des demandes de démolition;

Consultation publique

4. Une assemblée publique se tiendra le mardi, 28 février 2023 à 18 h 30 à la salle du conseil de la Ville de Macamic, située au 70, rue Principale à Macamic (Québec);
5. L'objet de l'assemblée est d'expliquer le projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à son sujet;
6. Le projet de règlement 23-346 ainsi que la résolution par laquelle celui-ci a été adopté peuvent être consultés du 15 février 2023 au 23 février 2023 au bureau de la Ville de Macamic situé au 70, rue Principale, Macamic (Québec). Les documents sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.villemacamic.qc.ca;
7. Toute personne peut transmettre, avant le 23 février à 16 h 30, des commentaires écrits, soit par courriel à agaudet@villemacamic.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Consultation publique
a/s Mme Annick Gaudet
Ville de Macamic
70, rue Principale
Macamic (Québec) J0Z 2S0

DONNÉ À MACAMIC
Ce 15 février 2023



Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca